



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2015-2717

Demande : Demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (nouveaux organismes nuisibles)

Produit : Insecticide systémique TreeAzin

Numéro d'homologation : 30559

Matière active (m.a.) : 5 % d'azadirachtine

Numéro de document de l'ARLA : 2547299

Contexte

L'insecticide systémique TreeAzin (n° d'homologation 30559) est une formulation liquide qui contient 5 % d'azadirachtine comme matière active. L'insecticide systémique TreeAzin est homologué au Canada en application par injection dans les arbres afin de lutter contre les insectes foreurs et ceux qui mangent des feuilles. Pour des renseignements précis sur les utilisations, les dosages et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, se reporter à l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'insecticide systémique TreeAzin afin d'inclure des allégations de suppression de deux nouveaux organismes ravageurs : la cochenille de l'orme et le charançon de l'orme, aux doses d'application figurant sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise aux fins de la présente demande.

Évaluation de la valeur

La cochenille de l'orme est un ravageur introduit qui est maintenant largement répandu en Amérique du Nord. Le charançon de l'orme est en train de devenir un ravageur important de l'orme.

Il est largement reconnu que les arbres urbains apportent des avantages sociaux et économiques. Dans la ville de Calgary à elle seule, la population d'ormes a une valeur d'actif d'environ 750 millions de dollars. En outre, la ville a investi d'importantes ressources dans son programme de lutte antiparasitaire intégrée afin de protéger ses arbres de la cochenille de l'orme. L'insecticide systémique TreeAzin contre la cochenille de l'orme contribuerait à ce programme de lutte antiparasitaire intégrée.

Les renseignements fournis par le demandeur comprennent des données sur l'efficacité provenant de deux essais en champ, l'un effectué en 2014-2015 à Lethbridge (en Alberta) sur la cochenille de l'orme, et l'autre réalisé en 2010-2011 sur le charançon de l'orme au Centre de recherches de Lethbridge d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, situé à l'est de la ville de Lethbridge. Les résultats montrent une réduction importante du nombre de cochenilles de l'orme et des charançons de l'orme avec un traitement par l'insecticide systémique TreeAzin à raison de 3 mL par cm de diamètre à hauteur de poitrine.

Aucune phytotoxicité n'a été signalée avec l'utilisation de l'insecticide systémique TreeAzin. Toutefois, la méthode d'application par injection dans les arbres produit des lésions sur les arbres, c'est pourquoi sur l'étiquette il est déconseillé de traiter les mêmes arbres chaque année.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide systémique TreeAzin afin d'y inclure des allégations de suppression de la cochenille de l'orme et du charançon de l'orme.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

- | | |
|---------|---|
| 2546160 | 2015, 2014-2015 TreeAzin Systemic Insecticide Label Expansion Trial: European Elm Scale. DACO 10.2.3.3(C) |
| 2546161 | Booth, M., Goettel, M., 2012, Control of Red Elm Bark Weevil (<i>Magdalis armicollis</i>) in American Elm (<i>Ulmus americana</i>) by Trunk Injection of Azadirachtin. DACO 10.2.3.3(C) |
| 2546162 | 2015, Emergency Use Registration for TreeAzin Systemic Insecticide for Control of European Elm Scale in Alberta. DACO 10.2.2, 10.2.3.1, 10.4, 10.5 |

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.